



BRUNOY (91)

MAIRE : BRUNO GALLIER

15/03/16 : envoi demande de rendez-vous avec Le maire.

28/11/15 : relance téléphonique pour avoir un rendez-vous.

11/12/15 : relance téléphonique pour avoir un rendez-vous.

10/02/16 : relance téléphonique pour avoir un rendez-vous.

27/02/16 : rendez-vous avec l'adjointe (Mme Magnin), voir CR (ci-dessous).

Compte rendu de la réunion à la mairie de Brunoy

Suite à la présence du cirque Sébastien Zavatta dans la commune de Brunoy et à la démarche exercée pour demander à la ville d'interdire les cirques avec animaux et favoriser les cirques sans animaux, nous avons pu avoir une réunion avec Nathalie Magnin Adjointe au Maire chargée de la Politique de l'éducation et de l'Enfance et de la Restauration scolaire.

Points abordés :

- 1) Brève présentation de l'association avec évocation du CEDS et des actions du CCE²A
Transition avec la manif qui a eu lieu sur la pelouse de Reuilly le 05/12/2015
 - > Lien avec le cirque Zavatta présent en novembre 2015 sur la ville de Brunoy
 - > Explications de nos démarches auprès des municipalités pour qu'elles s'engagent à interdire les cirques avec animaux
- 2) Complément sur notre présence
 - > Explications de nos arguments contre les cirques avec animaux
 - > Lien avec le travail d'AVES pour les montreurs d'ours

Réponse Nathalie Magnin :

En 20 ans, la ville de Brunoy n'avait jamais accueilli de cirque avec animaux. Elle s'est renseignée sur les cirques avant de le choisir. C'est la ville qui a fait la démarche d'aller le contacter. Sébastien Zavatta a été choisi après plusieurs recherches et une visite des lieux dans une autre ville. Les animaux seraient en bon état (conditions de vie, niveau de santé, poil soyeux...). Après leur premier passage, il y a eu un retour positif des habitants d'où leur retour l'année qui a suivi. Aucun déchet n'a été laissés sur place.

Info : Le cirque, Sébastien Zavatta, aurait donné naissance à deux lionceaux ou bébés tigre qui auraient été rapatriés dans une réserve en Afrique.

Bilan :

Elle pense qu'on devrait d'abord cibler les cirques qui négligent leurs animaux. La décision de ne plus recevoir de cirques avec animaux n'est pas à l'ordre du jour pour des raisons d'intérêts pédagogiques en plus du choix spécifique du cirque. Un dossier Code animal et un tableau des arguments ont été remis et ont suscités son intérêt par les informations et le tableau des cirques sans animaux fourni.

19/03/16 : Suite à cet entretien réponse par courrier déposée en main propre au cabinet du maire (voir lettre ci-dessous). Pas de retour.

A l'attention de Monsieur le Maire,

Objet : Réponse du CCE²A suite à l'entretien avec Madame MAGNIN le 27 février 2016.
Adjointe au Maire chargée de la Politique de l'éducation et de l'Enfance et de la Restauration scolaire.

Déclaration de Madame MAGNIN Nathalie :

- **Les animaux du cirque Zavatta seraient « en bon état » (conditions de vie, niveau de santé, poil soyeux...).**

Notre réponse : un animal en « bon état » requiert

1. Un espace de vie minimum, la liberté pour les animaux sauvages, et certainement pas une cage de 4m² où il y passe 23h/24 de ses journées. Un animal n'est pas « conditionné » à subir de longues distances tout au long de l'année, enfermé dans une remorque. Ce mode de vie entraîne chez ces animaux des stéréotypies (troubles du comportement visibles comme des balancements répétitifs par exemple) = **folie et dépression**.
2. La possibilité de former un groupe d'individus ou de vivre en solitaire selon l'espèce (par exemple les éléphants ont besoin de former des groupes de 30 à 40 individus alors que dans les cirques ils sont souvent isolés, et à l'inverse, les tigres qui vivent la majeure partie de l'année en solitaire, sont contraints dans les cirques à vivre en communauté) = **vie sociale déséquilibrée**.
3. Des conditions de vie en phase avec leurs mode de vie : la musique assourdissante, les applaudissements et les lumières agressives des spots sont autant de facteurs auxquels ces animaux ne s'habituent pas = **stress**.
4. D'avoir une activité physique compatible avec sa morphologie. Un animal dans un cirque est contraint de réaliser des acrobaties contre-nature, non adaptées à son corps qui engendrent souvent des positions douloureuses et dangereuses (par exemple un éléphant qui s'assoie fragilise ses articulations, peut provoquer dans le cas extrême une descente d'organes) = **souffrance physique**.

Pour information : la Fédération des Vétérinaires d'Europe, soit 46 organisations dans 38 pays, recommande l'interdiction de l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques en Europe et a déclaré : **« Leurs exigences physiologiques, mentales et sociales ne peuvent être atteintes de manière adéquates »** (communiqué de presse FVE le 6 juin 2015).

Nous vous rappelons que même si ces animaux sont nés en captivité cela n'enlève rien à leurs besoins fondamentaux qui sont propres à chaque espèce.

- **Le cirque aurait donné naissance à deux lionceaux ou bébés tigres qui « auraient » été rapatriés dans une réserve en Afrique.**

Notre réponse : tout d'abord nous souhaitons connaître les sources exactes de Mme MAGNIN et savoir d'une part comment ils ont été rapatriés (les transferts étant très coûteux) et d'autre part de quelle réserve d'Afrique il s'agit.

Ensuite, il faut savoir que lorsque des lionceaux naissent dans un cirque ils sont retirés de leur mère peu de temps après pour éviter qu'elle ne les tue. En effet, c'est un comportement propre à ces animaux qui ont l'instinct de tuer leur progéniture lorsqu'ils se sentent dans un environnement d'insécurité.

A ce jour, de nombreux animaux sont arrachés à leur milieu naturel : c'est le cas de tous les éléphants exploités en France dans les cirques mais aussi de beaucoup de fauves (Frederic Edelstein du cirque Pinder a déclaré avoir acheté ses 12 lions blancs en Afrique du Sud. Source Le Républicain). Ces réserves peuvent aussi être celles qui fournissent les fauves pour les chasses aux trophées.

- **Mme MAGNIN pense qu'on devrait d'abord cibler les cirques qui négligent leurs animaux.**

Notre réponse : au vu des éléments cités ci-dessus, le terme de négligence paraît déjà faible. C'est un constat qui est fait dans tous les cirques en France.

Cependant, si le terme de maltraitance est adapté lorsqu'il y a violence physique, sachez qu'un animal sauvage qui exécute des numéros douloureux doit subir un dressage encore plus douloureux pour qu'il craigne davantage les représailles en cas de non-exécution, que la douleur qu'il a lors de sa représentation.

Il s'agit d'une soumission totale de ces animaux obtenue en force par la peur, la privation de nourriture et la violence (fouet et pic). Si vous en doutez, il suffit de regarder lors d'une représentation les gestes du dresseur et ses mouvements qui sont effectués avec ces instruments, qui sont omniprésents pour servir de rappel aux animaux.

- **La décision de ne plus recevoir de cirques avec animaux n'est pas à l'ordre du jour pour des raisons « d'intérêts pédagogiques ».**

Notre réponse : il est décevant de voir que le respect des animaux, reconnus comme être sensibles, n'est pas considéré comme évident dans l'éducation des enfants. Considérez-vous également que le non-respect de l'environnement soit d'un intérêt pédagogique ?

En montrant des animaux objets dans ce genre de spectacle, vous contribuez, dans l'éducation des enfants :

1. A penser qu'il est normal de rire d'un animal complètement brisé et réduit à l'état d'esclave.
2. A normaliser l'oppression des plus faibles.
3. A une totale désinformation sur les réels besoins des espèces animales, pour certaines menacées d'extinction.

Nous sommes pourtant les premiers à leur apprendre le respect d'autrui, à ne pas se moquer des autres, qu'attendons-nous pour en faire de même avec les animaux ? C'est pourquoi en tant que personnes responsables il est de notre devoir de transmettre à nos enfants des valeurs éthiques en leur faisant comprendre qu'aimer un animal passe avant tout par le respect de ses besoins physiologiques, physiques et comportementaux.

Nous réitérons notre demande, à savoir que la ville de Brunoy délibère sur la question des cirques avec animaux en conseil municipal, ce qui permettra également à vos élus d'exprimer leur position et donc de favoriser l'opinion démocratique, c'est pourquoi nous vous proposons d'informer ceux-ci sur les réels conditions de vie des animaux présents dans les cirques.

En espérant que vous serez favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

19/05/16 : Mail de relance avec en pièce jointe la lettre-réponse à Mme Magnin.

Monsieur le Maire,

Nous vous avons déposé un courrier le 19 mars 2016, que vous pourrez trouver en pièce jointe, pour lequel nous n'avons eu aucun retour de votre part.

Nous nous permettons donc de vous relancer.

1/07/16 : mail de relance avec en pièce jointe la lettre Val d'Yerres - Val de Seine (voir la lettre complète dans le compte-rendu de Montgeron) resté sans réponse à ce jour (29/08/16).